



Bureau
Séance du 17 janvier 2019

Délibération PNMI_2019_002

**Approbation du compte rendu
de la réunion du bureau
du 19 octobre 2018**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 14 janvier 2019 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Article unique

Sur présentation de la présidente, le bureau du conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du bureau du 19 octobre 2018.

Le Conquet, le 17 janvier 2019

Nathalie SARRABEZOLLES

Présidente du Parc naturel marin d'Iroise



Bureau

19 octobre 2018

Compte rendu

Présent(e)s :

Mme Nathalie SARRABEZOLLES Présidente du Conseil départemental du Finistère, Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

M. Fabien BOILEAU Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise

Commissaires du gouvernement

M. Pascal LELARGE Préfet du Finistère

Représentant(e)s de l'Etat

Mme Isabelle GRYTTE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

M. Patrick SEAC'H Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

M. Hugues VINCENT Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral du Finistère (DDTM-DML) et représentant le Préfet Maritime de l'Atlantique.

Représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements

M. André TALARMIN Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du Conseil de gestion

M. Daniel MASSON

Représentant des organisations représentatives des professionnels

M. Emmanuel KELBERINE Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

Représentants des organisations d'usagers

M. Paul MAREC Fédération française d'études et de sports sous-marins

M. Jean-Pierre FOUQUET Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer

Représentante d'associations de protection de l'environnement

Mme Marie CAPOULADE Association Bretagne Vivante

Personnalité qualifiée

Mme Catherine TALIDEC Institut de Recherche pour l'Exploitation de la Mer - IFREMER

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du compte rendu du bureau du 15 mai 2018*
2. *Présentation des enjeux d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, méthode et calendrier*
3. *Politique de contrôle du Parc*
4. *Nouvelle charte des guides partenaires du Parc*
5. *Réponse à l'appel à projet « Améliorations des usages portuaires » : installation d'une station de pompage - Port de Cambarell à Lanildut*

Questions diverses.

Introduction

La Présidente ouvre la séance puis introduit l'ordre du jour.

Nathalie SARRABEZOLLES donne quelques informations sur la vie du parc :

- Départ de l'Agence de Thierry Canteri, directeur des parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires (DPT). Il a rejoint la Nouvelle Calédonie. Son successeur se nomme Michel Sommier.
- Fabien Boileau ajoute quelques informations sur le parcours professionnel de Michel Sommier.
- Départ de Virginie Gervois, chargée de communication. Son travail concernant le lancement des comptes Facebook et Instagram pour le parc, outils de communication importants sur les réseaux sociaux, est à féliciter. Son poste n'est pas remplacé.
- Arrivée de :
 - Manon Conquer, stagiaire chargée des actions de réduction des déchets et de développer une stratégie de conservation et de restauration des marais littoraux à l'échelle du littoral du PNMI.
 - Margaux Pinel, chargée de mission, projet « BCHT ».
 - Anna Capietto, chargée de mission, projet « MARHA ».
 - Marianne Tissot, assistante logistique.
- Annonce de la fusion de l'AFB avec L'ONCFS. Le projet de loi est en cours de définition.
- Indique que l'audit de la liste verte de l'UICN est toujours en cours mais arrive bientôt à terme. Fabien Boileau précise que le parc est inscrit sur la liste verte des 27 aires protégées de l'UICN. L'audit de son renouvellement, actuellement en cours, a suscité un travail conséquent. Fabien Boileau remercie les membres du conseil de gestion qui ont bien voulu collaborer en répondant au questionnaire en ligne. Cette implication souligne l'intérêt certain du conseil de gestion dans la gouvernance du parc. Les premiers résultats de l'audit, sont tout à fait encourageants pour le parc.

1- Approbation du compte rendu du bureau du 15 mai 2018

(Document adressé avec le dossier de séance)

Le compte rendu n'appelle pas d'intervention en séance sur le fond du compte rendu.

Jean-Pierre Fouquet indique la présence de « coquilles ». La présidente l'invite à les signaler en fin de séance.

Nathalie Sarrabezolles soumet à l'approbation des membres du bureau le projet de compte rendu.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu est adopté.

2- Présentation des enjeux d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, méthode et calendrier.

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau puis Philippe Le Niliot.

Hugues Vincent s'interroge sur la localisation des reposoirs privilégiés pour la reproduction des phoques.

Philippe Le Niliot répond qu'environ dix reposoirs sont identifiés. Les plus importants en qualité de reposoirs d'hiver sont l'îlot de Kervouroc, au sud de l'archipel, et le site de Morgol, au milieu de l'archipel. Ce dernier est exclusivement utilisé l'hiver par la colonie de phoques gris.

Emmanuel Kelberine souhaite savoir si un recoupement des enjeux avec l'activité des pêcheurs d'algues de rive sur l'estran de ces îlots a été réalisé.

Philippe Le Niliot répond qu'il conviendra d'intégrer cet élément en raison de la fréquentation par les récoltants d'algues de rive de ces îlots très productifs. Toutefois il souligne que cette période de fréquentation n'est pas particulièrement importante pour les phoques gris.

Une attention particulière sera à porter sur la saisonnalité et sur les usages des îlots de Morgol et de Kervouroc en hiver.

Méthode et calendrier

Isabelle Grytten présente la concertation prévue autour du projet ainsi que la procédure administrative envisagée.

Méthode

Le projet d'extension de la réserve contribue à l'atteinte des objectifs européens dans le cadre de la directive cadre stratégique pour le milieu marin, déclinée en un programme d'actions. En particulier, la mesure 3 a pour objectif de compléter le réseau d'aires marines protégées. Ce projet répond également à une ambition nationale (Plan biodiversité).

Actuellement, un cadrage national recense l'ensemble des protections existantes surtout au niveau réglementation ; il permettra de faire une analyse de cohérence entre le niveau de protection et la réglementation.

Le Plan biodiversité permet de remettre la biodiversité au même niveau que le changement climatique. Pour cela l'action 35, du Plan, amène un financement pour la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales. Celle concernant l'Iroise est identifiée au niveau du ministère.

Une véritable volonté de concertation et co-construction du projet est envisagée avec l'ensemble des acteurs locaux, le comité consultatif, le conseil scientifique et le conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise.

Un comité de pilotage est proposé avec les services et opérateurs de l'Etat. Ce comité, associé aux commissions thématiques du conseil de gestion du parc, pourra créer des groupes de travail.

Calendrier prévisionnel : il est à noter que les délais de procédure pour une extension d'une réserve sont identiques à ceux concernant la création ; ceci signifie des délais relativement longs.

Etapes : cf. présentation en PJ.

Marie Capoulade indique que l'association Bretagne Vivante est très favorable au projet et satisfaite de l'engagement dans la démarche.

Il s'agit quand même de trouver une logique de fonctionnement de l'éco système. La mer nourricière est à la base d'un auto fonctionnement des éco systèmes insulaires et micro insulaires. Il paraît nécessaire d'intégrer le milieu maritime comme étant une partie intégrante d'un périmètre à l'étude d'une potentielle extension de la réserve pour trouver de la cohérence à ce territoire.

Tenir compte des changements à faire accepter dans les activités humaines (récolte des algues de rive ou autres).

Elle termine en précisant qu'homogénéiser l'ensemble des statuts de protection est intéressant mais qu'il sera important de penser à la reconquête de l'état des milieux pour ceux en partie dégradés (habitats, espèces).

Emmanuel Kelberine souligne que le comité des pêches sera vigilant quant à l'impact que pourrait avoir l'extension sur les activités socio-professionnelles et notamment s'il s'avérait nécessaire, aux regards des enjeux de protection, de modifier les conditions d'exploitation des algues de rive. Une expertise sur les éventuels impacts socio-économiques pour les exploitants n'est pas à écarter.

Daniel Masson souligne l'importance certaine de la concertation avec les acteurs locaux et la prise en compte de leur avis. Il ajoute l'importance de la mise en place d'une communication précise, détaillée et surtout en amont sur les éventuels impacts du projet. A défaut, le parc pourrait se voir ternir d'une image de « grand méchant loup ». Des réunions publiques sont indispensables.

Jean-Pierre Fouquet confirme l'importance d'une communication précise. Il poursuit en mettant l'accent sur l'importance de tenir compte des attendus de l'enquête publique de la part de tous les acteurs sur la surface géographique.

André Talarmin s'interroge sur les changements dans les faits.

Fabien Boileau répond que la mission confiée au parc aujourd'hui est la mise en œuvre de mesures de protection graduées au sein des zones pour y concilier la sauvegarde de la biodiversité et les activités humaines, qui seront de fait prises en compte. Etudes et expertises seront facilitées car le parc dispose d'ores et déjà d'une cartographie quasi-exhaustive des espèces et des habitats. Il ajoute que la pédagogie fait naturellement partie du travail de création d'une réserve naturelle nationale. Fabien Boileau confirme qu'il s'agit bien d'un travail de concertation et de pédagogie sous peine de voir le projet confronté à des freins violents.

André Talarmin demande confirmation sur les îlots concernés : Bannec, Balaneg, Litiri.

Philippe Le Niliot répond que les îlots de Bannec, Balaneg et Trielen sont déjà en réserve naturelle nationale. C'est à partir de cette réserve que l'on étend le processus d'extension à l'ensemble des îlots.

André Talarmin interroge Philippe Le Niliot sur le détail des îlots concernés.

Philippe Le Niliot répond que l'île de Béniguet est déjà gérée comme une réserve naturelle par l'ONCFS ; l'île de Litiri est une île privée, interdite d'accès par le propriétaire qui entend bien conserver les entités naturelles selon un processus très proche de celui d'une réserve ; l'île de Quémènes est une propriété publique sur laquelle il existe une activité agro pastorale. Pour cette dernière, un processus de discussion avec le Conservatoire sur les entités naturelles à restaurer sera à envisager. Aujourd'hui, les parties terrestres des îlots sont plus ou moins gérées comme des réserves, de ce fait peu de changements, sont à attendre, à la différence des hauts de plage sur le domaine public maritime et le cas échéant, si demande, sur la mer. Ce dernier cas sous-entend d'autres schémas de gouvernance avec des discussions plus longues.

Daniel Masson interpelle Philippe Le Niliot sur les zones intertidales et le cas de la fréquentation, l'été, de la plage sur l'île de Balaneg.

Philippe Le Niliot confirme que la fréquentation de l'île de Balaneg est autorisée l'été. Cependant des espèces très discrètes s'installent à certains endroits à certaines saisons. La seule mesure de protection aujourd'hui est la sensibilisation.

Daniel Masson revient sur l'autorisation de circulation sur les estrans et demande si le projet vise à l'interdire légalement durant certaines saisons.

Philippe Le Niliot répond que cela pourrait être un sujet de discussion en période de nidification sur certains estrans. Actuellement des statistiques d'occurrence de nidification sont en cours en vue d'identifier les zones les plus sensibles.

Fabien Boileau confirme qu'une réglementation sera appliquée dans la réserve avec des nouvelles contraintes.

Patrick Séac'h revient sur la dimension de l'outil dans le temps. Pour exemple, en raison de pression, de dérangement, certaines espèces, qui étaient présentes sur le continent, ont trouvé refuge sur les îles. La réserve est un outil de réglementation assez fort qui doit être correctement adapté aux enjeux locaux et permettre la mise en place de mesures de protection appropriées. Cet outil doit également prendre en considération les nouvelles causes de dérangement, inconnues il y a 5 ou 10 ans, comme l'augmentation de la pression touristique sur le grand dauphin, et anticiper ce qui va se passer dans les îles dans les années à venir.

Daniel Masson ajoute que le phénomène de hausse des visites des îles est notable depuis la création du parc naturel marin d'Iroise, les prestataires de découverte de milieu marin profitent de la notoriété du parc pour assurer leur publicité.

Fabien Boileau précise que l'engouement du grand public pour la biodiversité est un fait constaté au-delà du parc marin, qui se retrouve en Bretagne Sud et Nord. La création du parc marin est concomitante avec le début de la « vague » du tourisme nature « bleu » et « vert ».

Philippe Le Niliot ajoute que l'Archipel de Molène est considéré, au niveau national, comme le dernier archipel sauvage du littoral métropolitain, sur lequel il est possible de retrouver beaucoup d'espèces qui ont du mal à vivre avec une fréquentation en augmentation.

Nathalie Sarrabezolles indique que cette thématique est le sujet de l'un des projets européens qui seront présentés au conseil de gestion, BCHT.

Fabien Boileau ajoute que l'objectif de ce projet INTERREG vise un tourisme durable dans les réserves de biosphère tout en limitant l'impact sur les habitats et les espèces.

Monsieur le préfet, indique que l'initiative de l'extension de la réserve a été prise conjointement avec Monsieur le préfet maritime. Aujourd'hui, il s'agit d'une extension de la réserve sur la partie terrestre *stricto sensu* ; l'extension à la partie maritime n'est pas envisagée.

Il ajoute que le tourisme raisonné a laissé la place aujourd'hui, à un tourisme de masse qu'il convient de gérer à l'image des grandes villes confrontées à ce même problème. Il existe un enjeu majeur en termes de biodiversité. Nous avons le démonstrateur de cette érosion extrêmement rapide de cette biodiversité. La notion d'archipel sauvage n'a de sens que si on s'organise en conséquence et si la population qui y habite s'empare complètement de cette notion de biodiversité et qu'elle défend ce patrimoine.

Le tourisme de masse est aujourd'hui banalisé et il convient de recadrer les choses.

Le préfet maritime ainsi que lui-même sont en attente d'un processus de travail important. Le point fort du parc est de disposer d'une instance de gestion.

Compte tenu de la vitesse d'évolution des choses, Monsieur le préfet témoigne de son inquiétude quant au facteur temps et aux délais nécessaires à la réalisation d'une extension de réserve. Il considère qu'il n'est pas envisageable d'attendre 4, 5 ans sans mettre en place de protection. Il s'interroge sur les mesures à prendre, rapidement, pour sauver l'essentiel. Faire appliquer des mesures simples et efficaces, peut-être même sans attendre la prochaine saison.

Il ajoute que lorsque la réglementation sera étiquetée, il faudra qu'elle soit appliquée.

Sur les fréquentations, il faut informer les personnes qui disposent d'un kayak ou d'un Zodiac qu'ils ne peuvent plus faire n'importe quoi, le temps des libertés individuelles et des privilèges est terminé. Les comportements doivent évoluer. Il faut prendre des mesures temporaires simples, efficaces, lisibles et les faire partager en attendant la mise en place de la réserve.

Avant d'étendre une réserve au maritime, il faut étudier les différents outils de gestion efficaces et robustes disponibles pour la régulation des activités de la circulation et des accès. Ces outils pourront être motivés par les enjeux de protection de la réserve sans pour autant s'inscrire dans une extension au milieu marin.

Nathalie Sarrabezolles insiste sur la nécessité de faire de la pédagogie pour que cette réserve soit acceptée. Elle souhaite également y voir plus clair sur la composition des groupes de travail et comités thématiques.

Fabien Boileau propose de travailler rapidement sur cette thématique et de faire une proposition au prochain conseil de gestion.

Marie Capoulade souhaite que la concertation permette de recueillir des avis sur l'extension au milieu marin.

Monsieur le Préfet considère qu'il ne faut pas confondre la forme et le fond. La première question à se poser est celle des enjeux. Si des outils juridiques hors réserve sont efficaces, l'extension de la réserve au milieu marin n'est pas utile. Si l'extension de la réserve est le seul moyen de protéger ce qui doit l'être en mer, pourquoi pas.

Patrick Séac'h indique que le recensement des outils juridiques de protection est en cours.

Emmanuel Kelberine souhaite savoir quels services de l'Etat analysent quels types de réglementation pour quels enjeux du milieu marin.

Patrick Séac'h précise que tous les outils sont étudiés par la DREAL.

Monsieur le Préfet confirme qu'il est bien conscient des enjeux économiques liés à l'exploitation des algues. L'Etat assume sa responsabilité sur la protection de la biodiversité comme sur l'activité économique.

Philippe Le Niliot rappelle que le parc a travaillé à l'exploitation durable des algues et que l'enjeu actuel est plutôt l'encadrement des activités de tourisme encadré qui ciblent directement les mammifères marins.

Monsieur le Préfet souhaite que la question des drones soit intégrée à la réflexion.

3- Politique de contrôle du parc

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Gaëlig Batail.

En introduction Fabien Boileau informe monsieur le Préfet qu'il s'agit pour le bureau d'une simple présentation du document. Au conseil de gestion, prévu le 22 novembre, une présentation du bilan des actions de police menée par le parc sera proposée.

Jean-Pierre Fouquet évoque problème de rédaction en page 6 au point B - Pêche de plaisance en mer - points de vigilance – toutes espèces – taille et marquage. Il souligne que tous les poissons n'ont pas une taille minimum à respecter et que tous ne sont pas à marquer, seulement une dizaine d'espèces.

Il accepte le fait qu'il puisse exister de la vente illégale par des pêcheurs de loisirs et saisit cette opportunité pour relancer le projet de convention anti braconnage qui n'a pas avancé depuis 2011.

En 2011, il avait été proposé l'élaboration d'une convention anti-braconnage qui aurait engagé l'ensemble des acteurs du monde de la mer, des professionnels, des pêcheurs de plaisance, des mareyeurs, etc.

Fabien Boileau ajoute que le projet était à l'échelle du département et non du parc.

Jean-Pierre Fouquet répond que le parc est situé dans le département. Une convention anti-braconnage a été signée en Méditerranée.

Hugues Vincent apporte une précision sur les priorités d'actions qui vont être données. Les documents régionaux qui concernent tant le volet environnemental, tant le volet contrôle des pêches sont étudiés pour être au plus près des enjeux et avoir une logique opérationnelle. Systématiquement dans chaque département, il existe une déclinaison opérationnelle départementale de ces plans tant pour le volet contrôle de l'environnement, que pour le volet contrôle des pêches afin de répondre au mieux aux enjeux du territoire local. Par exemple, cette année, l'accent sera certainement mis sur les contrôles carénage, ce qui ne sera pas forcément le cas dans d'autres départements. Au-delà de ces plans dits « chapeau », au niveau départemental, il existe des thématiques beaucoup plus précises qui répondent à une analyse des enjeux locaux.

Fabien Boileau indique que le parc est complètement engagé auprès des services du département. Le parc fait partie des instances de coordination. Ce document présenté en séance a été présenté aux chefs de services des services de l'Etat concernés par les différentes polices citées.

Jean-Pierre Fouquet ajoute que sur des cas flagrants d'infraction, la fédération se porte partie civile.

Monsieur le Préfet confirme l'importance du problème et indique qu'il va accorder de l'attention à la convention anti-braconnage signée en Méditerranée.

Emmanuel Kelberine revient sur la convention anti-braconnage. Cela lui fait penser au questionnaire d'entrée aux Etats Unis que l'on peut signer mais qui n'engage à rien.

Monsieur le Préfet confirme l'importance du phénomène et indique que la gendarmerie travaille sur les débouchés du braconnage.

Monsieur le Préfet interroge la présidente sur la problématique du carénage et de l'implication du parc ou si cette problématique est gérée uniquement par les services de l'Etat.

Hugues Vincent répond que la problématique du carénage est un enjeu majeur pour lequel des échanges ont eu lieu à plusieurs reprises avec le parc.

Monsieur le Préfet rappelle que, pour le carénage, des réglementations locales se sont mises en place progressivement ; souvent ce sont le élus locaux en collaboration avec les SAGE qui ont pris des mesures. Les services de l'Etat viennent d'écrire aux collectivités et aux gestionnaires afin de prendre des mesures. Le paradoxe serait d'imposer aux gens de caréner proprement et de ne pas disposer d'installations qui permettraient de le faire. Par ailleurs, des contrôles doivent être effectués.

Fabien Boileau précise que depuis des années, un travail sur ce sujet est effectué à la fois avec les services de l'Etat, en particulier la MISEN, pour la partie contrôle, mais également avec les collectivités territoriales pour les aider à mettre en place des solutions (subventionnement, conseils). Globalement aujourd'hui on peut noter un développement des aires de carénage dans le parc. Il en manque encore.

Hugues Vincent informe qu'il existe encore des pratiques de carénage sauvage au sens large qui se maintiennent sur lesquelles des actions de contrôle régulières sont menées.

Gaëlig Batail précise que le parc participe au groupe de travail sur le sujet animé par la DDTM et de de la conduite d'actions communes avec la DDTM notamment sur les produits interdits.

Marie Capoulade remercie pour la présentation et demande pour information, si le document sera soumis au vote.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point en précisant que le document sera soumis au prochain conseil de gestion pour adoption.

4 – Nouvelle charte des guides partenaires du parc

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot.

Emmanuel Kelberine demande s'il est prévu de continger ces activités.

Fabien Boileau répond que cela est impossible dans le cadre actuel de la réglementation. Il ajoute que cette proposition avait été faite en 2014 à l'occasion du travail sur la gestion intégrée de l'Archipel de Molène, où le conseil de gestion avait proposé la fermeture des zones d'*hyperborea*, l'arrêt des jets skis dans l'archipel de Molène et la mise sous licence des activités de découverte du milieu marin. Cette proposition n'avait pas été retenue par la Préfecture maritime du fait de l'absence de cadre législatif. Aujourd'hui, c'est un des sujets sur lesquels les services de l'Etat vont porter leur réflexion en particulier dans le cadre d'une réglementation à l'échelle des activités de l'Archipel de Molène.

Philippe Le Niliot ajoute que cela est possible dans le cadre d'un décret de réserve naturelle. Il poursuit en indiquant qu'à la création du parc naturel marin, un seul prestataire s'était lancé dans la découverte de l'environnement marin et avait été contraint d'arrêter son activité par manque de résultat. Aujourd'hui, l'activité est rentable et florissante : 6 prestataires à la tête d'une quinzaine de navires transportant entre 15000 et 20000 passagers par an. Chaque année, un nouveau projet d'installation voit le jour. A ce jour, le parc ne dispose d'aucun moyen pour modérer ce type d'activité. Il dispose uniquement d'outils pour l'accompagner.

Cette charte fait partie des stratégies d'accompagnement et est le seul outil à sa disposition.

Il rappelle que la signature de la charte est un engagement volontaire et que certains prestataires refusent de la signer s'ils l'estiment trop contraignante.

Fabien Boileau ajoute que ce problème se rencontre partout à l'échelle de la France métropolitaine et Outremer.

Isabelle Grytten confirme qu'un projet d'arrêté ministériel pour limiter les distances d'approche des mammifères marins est en cours mais qu'à l'évidence, à l'avenir, ce dernier ne sera pas suffisant.

Paul Marec précise son implication directe en qualité de prestataire de découverte de milieu marin sur support à moteur et en plongée sous-marine. Aujourd'hui, il représente les clubs de plongée sous-marine, avec qui une entente avait été conclue au départ avec le parc, car leur activité ne touchait pas aux dauphins et aux phoques et qu'ils apprécieraient de poursuivre leur activité sans déborder sur le dauphin et le phoque. Visiblement le débordement est venu d'ailleurs. Il remercie le parc d'avoir pris en considération les remarques formulées à l'occasion d'une audition.

Plusieurs points de détails sont à améliorer dans la charte.

- L'interdiction de nage avec les phoques n'apparaît pas comme un des objectifs alors qu'il est implicite. Peut-être un problème de rédaction précédente version plus clairement
- Problème de réalité sur les distances proposées par le parc qui sont à revoir. Il rappelle qu'à l'occasion de la sortie en mer en juin des membres du conseil de gestion, les phoques ont été approchés à moins de 25 mètres. Proposer une distance d'approche à 500m est irréaliste.

Il s'étonne de la vitesse de transit des navires qui transportaient les membres du conseil de gestion à l'occasion de la sortie du mois de juin.

Il précise que la version actualisée est plus claire que la précédente.

Nathalie Sarrabezolles précise qu'il s'agit d'une démarche pédagogique.

Marie Capoulade met l'accent sur l'attention à accorder au périmètre de l'aire de tranquillité des grands dauphins qui est limitée.

Paul Marec ajoute qu'il s'agit d'un véritable marché.

Marie Capoulade porte à la connaissance du conseil de gestion l'avis de l'APECS sur la nouvelle version de la charte.

Concernant les observations naturalistes exceptionnelles, l'APECS souhaite que la notion « d'observation exceptionnelle » soit explicitée et que les informations essentielles à faire remonter soient précisées. Une notice concernant ces deux derniers points pourrait éventuellement être envisagée.

Elle ajoute qu'un manque de clarté sur le destinataire des informations recueillies mériterait une discussion. En effet, dans le projet de charte, il est demandé de transmettre aux agents du parc les observations naturalistes exceptionnelles. Cependant, sur le guide plastifié des mammifères marins d'Iroise, concernant le requin pèlerin, il est noté que les observations doivent être communiquées à l'APECS. De plus, dans l'annuaire des marées réalisé par le parc, il est demandé de contacter directement les structures par groupes d'espèces.

Par ailleurs, l'APECS est engagé dans VIGIMER qui compte 40 structures. Même si le vaste paysage des sciences participatives n'est pas tout à fait défini aujourd'hui, l'APECS souhaiterait une information sur certaines campagnes de sciences participatives en milieu marin et que soit proposé dans la charte un engagement à participer à ce genre de remontées d'observations naturelles.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point en précisant que la charte sera soumise au conseil de gestion prévu au moins de février après discussion finale avec les professionnels concernés.

5 – Réponse à l'appel à projet « améliorations des usages portuaires » : installation d'une station de pompage – Port de Cambarell à Lanildut

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Patrick Pouline.

André Talarmin précise que les travaux sont en cours de réalisation.

Nathalie Sarrabezolles soumet au vote l'attribution de la subvention à la CCPI.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

La proposition de subvention est adoptée.

André Talarmin remercie le parc marin et Patrick Pouline pour leur travail accompli.

Questions diverses

Nathalie SARRABEZOLLES annonce :

- l'ordre du jour prévisionnel du prochain conseil de gestion prévu le 22 novembre 2018 dans les locaux du parc :
 - Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 07 juin
 - Enjeux d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, méthode et calendrier
 - Nouvelle politique de contrôle
 - Aquaculture multitrophique: état de l'art et perspectives dans le parc
 - Évaluation des mesures de gestion pour l'exploitation de l'hyperborea
 - Exploitation de l'hydrolienne SABELLA D10 et suivis environnementaux
 - Point sur les nouveaux projets en cours avec financement externe :
 - BCHT : tourisme « bioculturel » dans les réserves de biosphère
 - MARHA : habitats marins
 - Rédaction du plan de gestion du marais de l'ABER – Site conservatoire du littoral

Elle rappelle la présence du parc naturel marin d'Iroise sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram. Elle invite les membres du bureau à s'abonner aux comptes, aimer les informations ainsi que les photos et diffuser l'information près de différents publics.

16h35 - Clôture de la séance par la Présidente